

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

Le calendrier ci-après adopté à la séance ordinaire du 6 novembre 2019 relativement à la tenue des séances ordinaires des membres du conseil pour l'année 2020 est modifié par la résolution n° 191105 :

- |                         |               |
|-------------------------|---------------|
| ▪ 8 janvier             | ▪ 8 juillet   |
| ▪ 5 février             | ▪ 19 août     |
| ▪ 4 mars                | ▪ 2 septembre |
| ▪ 1 <sup>er</sup> avril | ▪ 7 octobre   |
| ▪ 6 mai                 | ▪ 4 novembre  |
| ▪ 3 juin                | ▪ 2 décembre  |
- 

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 8<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille dix-neuf.

  
.....  
Jean-Francois Comeau, directeur général

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 8<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2019, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille dix-neuf.

  
.....  
Jean-Francois Comeau, directeur général